

Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance spéciale, ce 1 juillet 2025, à 19 h 00 à la salle du conseil.

Sont présents à cette séance: Mesdames Myriam Villeneuve et Caroline Dion ainsi que Messieurs Réjean Dallaire, Martin Gagné, Éric Fleury et Patrice Fillion.

Sous la présidence de Monsieur Roger Villeneuve, maire.

La directrice générale /greffière-trésorière adjointe était présente.

2025-73

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Caroline Dion, appuyé par Madame Myriam Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté.

1 Administration

- 1.1 Ouverture
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Fermeture des bureaux administratif

2 Urbanisme

- 2.1 Projet de rénovations PIIA-Noyau Ancien :

3 Varia

- 3.1 _____
- 3.2 _____
- 3.3 _____

4 Période de questions

5 Levée de l'assemblée

2025-074

FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIF

Il est proposé par Monsieur Patrice Fillion, appuyé par Monsieur Martin Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la fermeture du bureau administratif du 3 juillet en pm jusqu'au 18 juillet 2025 pour les vacances de Madame Hélène Vandal.

2025-075

PROJET DE RÉNOVATION PIIA-NOYAU ANCIEN; MUNICIPALITÉ DE ST-ANDRÉ

CONSIDÉRANT QUE Madame Claudia Desbiens et Monsieur Stéphane Tremblay sont propriétaires d'un emplacement résidentiel d'une superficie de 1 105,7 mètres carrés sis au 110, rue Principale, formé du lot numéro 5 399 221 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent rénover la résidence;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent à refaire la toiture de la résidence et changer les fermes de toit;

CONSIDÉRANT QUE le projet du requérant se retrouve à l'intérieur de la zone PIIA Noyau Ancien « règlement 2018-09 - Plan d'implantation et d'intégration architectural »;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction a été analysé par le comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci en fait la recommandation par la résolution numéro 2025-002;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil est en accord avec l'analyse et les conclusions du comité d'urbanisme concernant le projet déposé;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet cadre avec les objectifs et les critères prévus au règlement 2018-09;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE DION, APPUYÉ PAR MONSIEUR PATRICE FILLION ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte comme PIIA le projet de rénovation déposé par les propriétaires du 110, rue Principale et autorise le service d'urbanisme à délivrer le permis de rénovation de la résidence.

2025-076

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Patrice Fillion, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 19h26.

Roger Villeneuve
Maire

Hélène Vandal
**Directrice générale /greffière-
trésorière adjointe**

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je, Roger Villeneuve, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec